

Au cours des derniers mois et des dernières semaines, les membres du Commonwealth ont suivi de très près et avec angoisse les développements en Rhodésie. Les Nations Unies pour leur part, ont pris des décisions importantes, voire historiques.

Le fait demeure cependant que les mesures prises par la collectivité internationale n'ont pas jusqu'à présent réussi à mettre fin au régime illégal. Je me rends bien compte que dans la conjoncture actuelle, plusieurs croient que la meilleure réponse, c'est encore la force armée. Le Gouvernement canadien, toutefois, s'inquiète beaucoup d'une telle réponse. Le recours à la force donnerait-il les résultats espérés? Ne pourrait-il pas faire tort à ceux qu'il voudrait aider? Ce sont là des questions que nous devons nous poser. Nous croyons que nous devons nous appliquer à mettre en oeuvre les dispositions actuellement en vigueur, avec la plus grande efficacité possible et à les renforcer et à les augmenter dans les secteurs où c'est possible, pour que le gouvernement constitutionnel puisse être restauré et que l'indépendance sous le régime de la majorité puisse être atteinte.

Le communiqué de la réunion des Premiers ministres du Commonwealth signale que les britanniques sont prêts à se faire les co-auteurs devant le Conseil de sécurité, d'une résolution visant à des sanctions économiques obligatoires "efficaces et sélectives" contre la Rhodésie avant la fin de l'année si la situation n'a pas pris fin d'ici là, et avec le plein appui du Commonwealth pour une telle résolution au Conseil de sécurité. Nous croyons qu'une résolution comme celle-là est à souhaiter, puisque nous avons constaté que même si la plupart des gouvernements appuient pleinement les mesures préconisées dans les résolutions du Conseil de sécurité, il y a certains cas où il n'en est pas ainsi. Mon gouvernement s'inquiète surtout de ce que certains marchés soient encore ouverts aux exportations de Rhodésie, particulièrement dans le cas de produits miniers et de tabac.

Un autre problème qui domine dans nos pensées, à l'heure actuelle, c'est la question du Sud-Ouest africain. Puisque le jugement récent de la Cour internationale ne portait pas sur le fond de la question, il n'infirmé en rien les avis antérieurs sur la responsabi-